membres du Conseil, ou par la majorité de ses membres, de leurs modalités d'application, peut-être à l'encontre d'un autre membre du Conseil ou d'un membre de l'Assemblée générale. Dans ce cas, nous avons affaire à une tout autre question. Le texte du premier paragraphe de la motion ne précise pas ce que le député recommande et les deux questions sont diamétralement opposées.

La motion recommande, en second lieu, d'assurer l'emploi des dispositions inutilisées de la charte. Je crois comprendre qu'il s'agit du Groupe militaire permanent qui s'est toujours réuni, mais n'a jamais pu s'entendre sur quoi que ce soit. Les membres qui le composent se rendent à l'ouverture des séances, siègent une demiheure, et s'en vont ensuite sans s'être adressé la parole. L'inactivité de ce groupe est tout simplement due au désaccord qui a sans doute dominé les Nations Unies durant la majeure partie de leur existence, cette rupture qui a engendré la guerre froide, l'absence d'unanimité et d'accord entre les grandes puissances siégeant au Conseil de sécurité. Il n'y aurait aucune difficulté à réactiver les dispositions de la charte si on parvenait à décider que les Nations Unies sont une institution dont le fonctionnement repose sur l'accord des grandes puissances pourvu que celles-ci parviennent à un tel accord.

La partie suivante de la motion présentée par le député réclame que la Cour internationale de justice soit habilitée à interpréter la charte des Nations Unies. Je signale que les membres de la Cour ont une telle compétence, mais il s'agit de savoir si les interprétations de cette Cour engageront tous les membres des Nations Unies. Je soupçonne, monsieur l'Orateur, pour autant qu'on permette à un simple député de soupçonner, que cette demande reflète le parti-pris de mon collègue qui, comme nous le savons tous, préside, et avec distinction ajouterai-je, l'Association fédéraliste mondiale de notre parlement.

Bien que cela ne figure pas expressément dans sa motion, je crois que ce dont il tente de nous persuader, c'est de pousser les Nations Unies à devenir un organisme de gouvernement international, au lieu d'être un instrument d'administration et de collaboration politiques internationales. J'aurai tout à l'heure quelques observations à faire à cet égard.

M. Allmand: Pourrais-je poser une question au député?

M. Roberts: Volontiers.

M. Allmand: Je me demande si mon ancien locataire sait que les termes de ma motion sont tirés directement du discours qu'a fait le Secrétaire général des Nations Unies en 1970, à l'occasion du 25° anniversaire de cette organisation? Autrement dit, les termes employés dans cette motion sont l'expression non pas de mes idées simplettes, mais de celles d'un homme qui est Secrétaire général de cette organisation depuis plusieurs années.

M. Roberts: Non, monsieur l'Orateur, je ne le savais pas, mais je suis ravi d'apprendre qu'il ne s'agit pas des idées simplettes du député, mais de celles du secrétaire général des Nations Unies. Cela explique peut-être certaines difficultés. Neanmoins, je suis heureux que le député

ait jugé bon de les signaler à la Chambre, mais l'ayant fait, il lui faudra prendre la responsabilité de son texte.

Dans le quatrième point de sa motion il forme le vœu d'obtenir que les Nations Unies réunissent des représentants de tous les pays de l'univers, ce qui est un des buts précis de l'organisation et que nous estimons tous nécessaire et souhaitable. Mais cela soulève des questions pratiques, car elle est reliée à cette autre question des plus importantes: l'entrée de la Chine continentale aux Nations Unies, cette grande nation tenue hors du giron des Nations Unies. Monsieur l'Orateur, personne n'ignore que je préconise depuis longtemps la décision que le gouvernement vient de prendre quant à la reconnaissance de la Chine continentale, et je suis sûr que nous appuierons l'entrée de ce pays aux Nations Unies. C'est une étape essentielle que nous devons franchir. Il est absurde que cette institution refuse de compter parmi ses membres-exclue de ses délibérations serait plus juste-les représentants de 800 millions de personnes.

Or cela suscitera de grands problèmes d'ordre pratique et nous ramène à certaines des recommandations du député dans d'autres parties de sa motion, car si la Chine continentale devient membre de l'organisation et a un siège au Conseil de sécurité, sera-t-il plus facile ou plus difficile au Conseil de sécurité de parvenir à une entente, condition prérequise à l'application de ses décisions dont fait état la première recommandation du député au premier article de sa motion?

C'est très bien de favoriser l'universalité de la participation, et j'en suis, comme je suis d'ailleurs convaincu que la Chine veut devenir membre des Nations Unies, mais nous devons en prévoir les conséquences pratiques. J'ose croire que cela ne facilitera pas l'évolution des Nations Unies vers un gouvernement mondial, vers le genre d'institution que préconise le député, quoique cela puisse permettre à l'Organisation de mieux servir d'instrument de négociation et de collaboration internationales.

Dans la cinquième partie de sa motion, le député recommande la création, au sein des Nations Unies, d'organismes qui seraient chargés de traiter des problèmes de la population, de l'exploitation des ressources sous-marines, et de la stabilité économique et sociale, à l'échelle mondiale. Le député qui m'a précédé en a traité partiellement. L'auteur de la motion aurait, je crois, mon appui dans ce domaine quoique, si j'ose dire, le mot «traiter», c'est bien le mot qu'il emploie: «traiter de problèmes globaux sérieux» me semble être un mot un peu ambigu. Que veut-il dire? Qu'on pourra établir des règlements, des règles, des mesures quasi législatives qui pourront être imposées aux nations, ou que ces autorités pourront traiter des problèmes en collaboration, en se fondant sur le consensus de la communauté internationale?

Le député mentionne en dernier lieu la création d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Je pourrais peut-être en parler un peu plus tard à propos du rapport du sous-comité chargé du maintien de la paix aux Nations Unies. Naturellement, la plupart des députés partagent l'intérêt du député pour ce qui est de relever le prestige des Nations Unies, d'améliorer cette institution

[M. Roberts.]